

SOMFY SA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 7 400 000 €

Siège social : 50 avenue du Nouveau Monde, 74300 CLUSES 476 980 362 R.C.S. Annecy

Modalité de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2019

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 3 décembre 2019, à 17 h 00 au siège social, 50, avenue du Nouveau Monde à Cluses (74300).

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 25 octobre 2019, l'avis de convocation sera publié dans un journal d'annonces légales le 15 novembre 2019 et au BALO le 15 novembre 2019.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société (www.somfyfinance.com).

Les documents préparatoires à l'Assemblée sont également tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée. Ainsi, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité;
- tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles R.225-83 et L.225-115 du Code de commerce au siège de la société.